



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION
POUR L'ANNÉE 2019

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Le rôle de perception des taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour services municipaux pour l'année 2019 a été complété et est déposé au bureau de la soussignée, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Ville de Saint-Pamphile, ce 9^{ième} jour de janvier de l'an deux mille dix-neuf.

Alexandra Dupont
Directrice générale